



Demande d'une part de l'apport personnel

Par **Ju44430**, le **01/03/2017** à **15:23**

Bonjour,

Je vous contacte car ma situation devient complexe.

Ayant vécu 7 ans avec mon ex femme en concubinage, nous avons acheté et emprunté pour une maison à rénover.

A la suite de notre séparation nous avons vendue la maison avec une légère plus value. Ce qui a permis de rembourser le prêt. J'ai donc pu récupérer mon apport personnel avec malgré tout quelques milliers d'euros en moins de frais.

Nos rapports ne sont pas idylliques mais nous essayons de nous entendre pour notre petite fille et son équilibre, nous partageons donc la garde dans nos logements respectifs.

Et nous envisageons de mettre en place une pension alimentaire.

Cependant, mon ex me réclame en ce moment une part de mon apport personnel, argumentant qu'il n'est pas juste de ne pas partager la plus value avec elle tandis qu'elle et moi avons investi au quotidien dans les travaux et que son père qui est un pro, était venu nous aider gratuitement et évalue maintenant sa prestation à 15000€...

Elle menace de me séparer de ma fille si je ne me soumetts pas à ses inepties.

Je ne veux pas rentrer dans ce rapport de force ni judiciaire, mais je ne veux pas non plus me faire extorquer.

Aidez moi svp

Cordialement, Julien.

Par **morobar**, le **01/03/2017** à **15:48**

Bonjour,

Si vous ne voulez pas entrer dans un rapport de force judiciaire et ne voulez pas céder, il ne reste que le cierge en cathédrale.

Par **Ju44430**, le **01/03/2017** à **15:53**

Merci, j'apprécie la pertinence de la réponse

Par **morobar**, le **01/03/2017** à **16:28**

C'est surtout la question qui manque de pertinence.

Ce n'est pas la même chose que de dire, "je refuse ce genre d'extorsion de fonds, que puis-je faire, à qui m'adresser, j'ai (ou ne n'ai pas) les moyens de payer un avocat..."

Mais là "je n'ai pas envie de payer ni de me battre"

Par **Ju44430**, le **01/03/2017** à **16:34**

Certes...

Je refuse ce genre d'extorsion de fonds. Sa demande est elle légitime et recevable ? que puis-je faire ? à qui m'adresser, j'ai les moyens de payer un avocat mais je préfère éviter ce recours.

Par **morobar**, le **01/03/2017** à **16:38**

Voilà on tourne en rond, vous ne voulez pas aller en justice.

Mais il n'existe pas d'autres moyens, car la mère va se dépêcher de contacter le JAF pour limiter vos droits sur l'enfant.

La demande ne paraît pas en outre illégitime si on considère une main d'œuvre importante et gratuite sur les travaux.

Il vous appartient de faire &évaluer les dits travaux et de voir pas la suite si vous devez une récompense à votre ex ou non.

Par **Ju44430**, le **01/03/2017** à **16:47**

Qui contacter? Comment évaluer des travaux dans une maison déjà vendue? Dois je aussi déduire toutes les fournitures que j'ai investi au fil des mois et ma main d'oeuvre? Cet apport

est un don de ma famille. Quelles restrictions peut elle m'imposer en saisissant le Jaf?

Par **morobar**, le **01/03/2017** à **17:20**

La garde de l'enfant va être débattue devant le JAF.

La mère part toujours en favorite lorsqu'il existe un conflit avec les parents.

Ce qui serait bien est aussi d'exposer la situation sans avoir à vous tirer les vers du nez.

Si vous avez investi vous aussi du temps et de l'argent, il convient de faire la part des choses.

A priori je ne vois pas comment votre ex pourrait saisir la justice pour exiger une quelconque indemnisation